

**AVENANT N° 14 LA CONVENTION DE PARTENARIAT  
INTERVENUE LE 20 OCTOBRE 2006 ENTRE  
MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL  
ET LES REPRESENTANTS DES CENTRES LOCAUX  
D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)**

Entre d'une part,

- le Département de Tarn-et-Garonne représenté par son Président  
Monsieur Christian ASTRUC,

et d'autre part,

- le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique du  
GRAND MONTAUBAN, Communauté d'Agglomération représentée par sa  
Présidente, Madame Brigitte BAREGES.

Vu la convention de partenariat n°2006-420, en date du  
20 octobre 2006,

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE PREMIER :**

Une subvention de 35 664,33 € est affectée au fonctionnement du  
Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique du GRAND  
MONTAUBAN, Communauté D'agglomération en vue de financer les actions  
menées en faveur des personnes âgées.

**ARTICLE DEUX :**

Il y a lieu de prélever cette subvention de l'imputation suivante :  
article 657 417 – sous fonction 538.

Le Gestionnaire du CLIC,

Fait à Montauban, le 26/11/2019  
Le Président du Conseil Départemental,



**AVENANT N° 14 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT  
INTERVENUE LE 20 OCTOBRE 2006 ENTRE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
ET LES REPRESENTANTS DES CENTRES LOCAUX  
D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)**

Entre d'une part,

- le Département de Tarn-et-Garonne représenté par son Président  
Monsieur Christian ASTRUC,

et d'autre part,

- le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique du  
Service d'Aide à domicile des Cantons de Caylus et St Antonin – AVERTIIR,  
représenté par son Président, Monsieur Serge BERRIER.

Vu la convention de partenariat n° 2006-418, en date du  
20 octobre 2006,

Vu la délibération de l'ASSAD du Nord-Est 82 en date du  
19 septembre 2006 et de la MTG-Réalisations en date du 25 septembre 2006  
portant dissolution de l'ASSAD au 31 décembre 2006 et rattachant entre autres  
le CLIC à la MTG-réalisations - 650 boulevard Alsace Lorraine – 82000  
MONTAUBAN, à compter du 1er janvier 2007, maintenant dénommée  
Mutualité Française - Union Départementale de Tarn-et-Garonne - 15 avenue de  
l'Empereur – 82000 MONTAUBAN.

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du \_\_\_\_\_,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE PREMIER :**

Une subvention de 35 664,33 € est affectée au fonctionnement du  
Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique de la Mutualité  
Française – Union Départementale de Tarn-et-Garonne - CLIC AVERTIIR, en  
vue de financer les actions menées en faveur des personnes âgées.

**ARTICLE DEUX :**

Il y a lieu de prélever cette subvention de l'imputation suivante :  
article 657 417 – sous fonction 538.

Le Gestionnaire du CLIC,

*Le Président*  
*Serge BERRIER*

Fait à Montauban, le

Le Président du Conseil Départemental,

**AVENANT N° 14 A LA CONVENTION DE  
INTERVENUE LE 20 OCTOBRE 2006 ENTRE  
MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL  
ET LES REPRESENTANTS DES CENTRES LOCAUX  
D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)**

Entre d'une part,

- le Département de Tarn-et-Garonne représenté par son Président  
Monsieur Christian ASTRUC,

et d'autre part,

- le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique du  
Centre Intercommunal d'Action Sociale de Valence d'Agen représenté par son  
Président, Monsieur Jean PARISSÉ.

Vu la convention de partenariat n° 2006-419, en date du  
20 octobre 2006,

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du \_\_\_\_\_,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE PREMIER :**

Une subvention de 35 664,33 € est affectée au fonctionnement du  
Centre Intercommunal d'Action Sociale de Valence d'Agen en vue de financer  
les actions menées en faveur des personnes âgées.

**ARTICLE DEUX :**

Il y a lieu de prélever cette subvention de l'imputation suivante :  
article 657 417 – sous fonction 538.

Le Gestionnaire du CLIC,

Fait à Montauban, le

Le Président du Conseil Départemental,

